

Rabat, le 3 février 2016

M. Driss Merroun invite l'ensemble des agences urbaines à mettre en ligne les documents d'urbanisme homologués

Dans le cadre de l'accompagnement des actions de modernisation de ses structures, de promotion de la bonne gouvernance et de développement des services en ligne, et faisant suite à la circulaire ministérielle du 12 janvier 2016 et à la réunion tenue le 3 février 2016 à l'Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme, le Ministre de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, M. Driss Merroun, invite l'ensemble des agences urbaines du Royaume à mettre en ligne les documents d'urbanisme homologués.

Cette action de portée stratégique permet la démocratisation de l'accès des citoyens à l'information urbanistique à travers la consultation en ligne, sur les sites web des agences urbaines, en mode dynamique et interactif, des documents d'urbanisme homologués.

Ce service en ligne permettra au citoyen de localiser son terrain, introduire les coordonnées de la parcelle, faire apparaître et interroger le zonage et les prescriptions qui s'y appliquent, consulter et imprimer tout ou partie du document d'urbanisme. Investisseurs, professionnels et citoyens pourront ainsi accéder facilement et gratuitement à l'information et consulter, en temps réel, les dispositions urbanistiques, les règles d'urbanisme et les droits à construire.

La mise en ligne des documents d'urbanisme permet de mettre en usage, au plus près de nos territoires, les formidables potentialités de l'outil numérique évitant ainsi toutes les contraintes de disparité en matière d'égalité d'accès à l'information, d'éloignement et de disponibilité et de mobilisation des acteurs.